

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE  
DE BAILLY CARROIS**

Siège : Mairie de Grandpuits – 7 rue de la Croix Boissée - 77720 GRANDPUITS

[siaepgrandpuits@orange.fr](mailto:siaepgrandpuits@orange.fr)

**COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 12 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril à dix-huit heures, le comité syndical dûment convoqué le cinq avril s'est réuni sous la présidence du Président, Monsieur Patrick DURAND dans la salle du conseil de St Ouen en Brie ;

Etaients présents : Les Délégués représentant les communes suivantes :

CLOS FONTAINE	: MM. LECONTE et PLADYS
FONTENAILLES	:
GRANDPUITS – BAILLY-CARROIS	: M. DURAND et Mme GAZANGELLE
SAINT-OUEN-EN-BRIE	: MM. PIERRE et DESLOGES

Absents excusés : M. TOURNAY (pouvoir à Mme GAZANGELLE)  
M. PISSIS (pouvoir M. PLADYS)  
MM. PICODOT et DACQUAY

Le quorum étant atteint, Monsieur Patrick DURAND, Président, déclare que le comité syndical peut valablement délibérer.

La nomination d'un secrétaire de séance : M. LECONTE.

La nomination de la Présidente de séance pour le vote du Compte Administratif : Mme GAZANGELLE.

**2022/08 Adoption du Compte de Gestion 2021**

Le Compte de Gestion mentionne des résultats identiques au Compte Administratif dressé par le receveur, il laisse apparaître les soldes cumulés en fin 2021 comme suit :

- La section d'exploitation présente un résultat excédentaire de : 7 470.07 €
- La section d'investissement présente un résultat excédentaire de : 30 671.79 €

Dégageant un résultat total positif après reprise des résultats antérieurs de : 501 262. 49 €

Le comité syndical réuni sous la présidence de Monsieur DURAND, **ADOpte à l'unanimité le Compte de Gestion 2021** dressé par le receveur, ce compte présentant des résultats identiques à ceux du Compte Administratif.

## 2022/09 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Mme Gazangelle, présidente de séance pour le vote du Compte Administratif, présente les résultats des sections d'exploitation et d'investissement.

Le Compte Administratif laisse apparaître les soldes cumulés à fin 2021 comme suit :

### SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses	121 902.68 €
Recettes	129 372.75 €
Résultat d'exploitation excédentaire	7 470.07 €
Report excédent antérieur	273 277.48 €
Solde disponible à affecter	280 747.55 €

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	62 658.20 €
Recettes	93 329.99 €
Résultat d'investissement excédentaire	30 671.79 €
Report excédent antérieur	189 843.15 €
Solde disponible à affecter	220 514.94 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2021 est positif et s'élève donc à 501 262.49 €.

Le comité syndical réuni sous la présidence de Madame GAZANGELLE, adopte par 5 VOIX POUR le Compte Administratif 2021. Le Président n'ayant pas pris part au vote.

## 2022/10 AFFECTATION DU RESULTAT 2021 SUR L'EXERCICE 2022

Le comité syndical,

Vu la délibération 2021/4 approuvant le Compte Administratif de l'exercice 2021,

Considérant qu'il convient de procéder à l'affectation du résultat pour l'exercice 2021,

**CONSTATE** que le résultat de la section d'exploitation s'élève à 280 747.55 € et que le résultat de la section d'investissement s'élève à 220 514.94 €,

Soit un excédent total de 501 262.49 €.

**Le comité syndical aura à décider** que l'excédent total s'élevant à 501 262.49 € sera affecté ainsi qu'il suit :

- La section d'exploitation fait apparaître un excédent de 7 470.07 €
- La section d'investissement fait apparaître un excédent de 30 671.79 €

Aucun déficit n'étant constaté, en conséquence il est proposé l'affectation suivante :

- **La totalité des excédents soit 280 747.55 €** au compte 002 « excédents d'exploitation reportés ».
- **La totalité des excédents soit 220 514.94 €** au compte 001 « excédents d'investissement reportés ».

Après en avoir délibéré, le comité syndical **ADOpte à l'unanimité** l'affectation du résultat 2021.

## **2022/11 Budget Primitif 2022**

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 12 avril 2022 approuvant le Compte Administratif 2021,

Présentation du Budget Primitif 2022 par le Président ainsi qu'il suit :

**Section d'exploitation : 400 654.42 €**

**Section d'investissement : 817 949.38 €**

### **Section de fonctionnement :**

#### **Dépenses de fonctionnement:**

011 « Charges à Caractère Général »	17 500.00 €
012 « Charges de Personnel »	5 510.00 €
65 « Charges de Gestion Courante »	6 605.00 €
66 « Charges Financières »	13 604.98 €
042 « Opérations de Transfert entre Sections »	93 965.88 €
023 « Virement à la Section d'Investissement	263 468.56 €
<b>Total</b>	<b>400 654.42 €</b>

#### **Recettes de fonctionnement :**

70 « vente de produits »	90 000 €
75 « Autres Produits de Gestion Courante »	0 €
042 « opérations de transfert entre sections »	29 906.87 €
002 « excédents antérieurs reportés »	280 747.55 €
<b>Total</b>	<b>400 654.42 €</b>

## Section d'investissement :

### Dépenses d'investissement :

16 « Remboursement d'emprunt (Capital) »	32 437.49 €
20 « Etudes Schéma directeur AEP »	300 000.00 €
21 « Immobilisations Corporelles »	0 €
23 « Immobilisations en cours »	455 605.02 €
040 « opérations de transfert entre sections »	29 906.87 €
<b>Total :</b>	<b>817 949.38 €</b>

### Recettes d'investissement :

001 « excédent antérieur reporté »	220 514.94 €
13 « subventions schéma directeur »	240 000.00 €
021 « Virement de la Section de Fonctionnement »	263 468.56 €
040 « Opérations d'ordre de transfert » amortissement	93 965.88 €
<b>Total :</b>	<b>817 949.38€</b>

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2022 présenté par le Président.

### Infos diverses :

-Contrôles PIBI de St Ouen en Brie, suite à la réouverture des vannes de sectorisation par Veolia, un nouveau contrôle partiel des PIBI a pu être réalisé par la société Rove et Beri. Les débits sont de nouveau conformes.

Les informations ont pu être saisies sous Remocra, les PIBI sont conformes.

-Lancement de l'appel d'offre sur la plateforme dématérialisée : e-marchespublic.com.

Suite à l'envoi par ID77 des différents documents du schéma directeur de l'alimentation en eau potable, l'appel d'offre a été lancé avec une date limite au 04 juillet 2022 à 10 heures.

-Envoi par Veolia de la version simplifiée du Rapport annuel permettant la préparation du Rapport sur la qualité et le prix du service RQPS (avec SISPEA).

Confirmation du retour à un rendement du réseau de 82%.

-Réunion avec la Sade à St Ouen en Brie pour l'étude du renouvellement de canalisations de la rue de la mairie, attente d'un devis.

### Questions diverses

Mme Gazangelle demande comment va se passer la mise en conformité des PIBI de la Défense Incendie (peintures, signalisation, etc..).

M le Président indique que le syndicat a reçu un devis de la part de Rove et Beri. Dans un premier temps, les peintures sont prévues ce printemps et en ce qui concerne la mise en place de panneaux, une interrogation juridique existe sur l'intervention en domaine privé et l'obligation de signalisation de la défense incendie.

Le devis évoque également le changement de capots avec une forte augmentation du prix des matières premières.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h10